

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON**  
**Séance du 15 Février 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 15 Février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

**Présents : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - ROUX Marie-Elisabeth VEYSSIERES Sylvie,**

**Absents excusés : DOMINGIE Noël - RAMALHO Irène**

**Absent ::HO THAM KOUIE Sandra--**

Convocation du 07/02/2019

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-05- Nombre de votants 05

**OBJET : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la collectivité peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour : 5  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2019.

Chapitre 21	57 500 € x 25 %	14 375 €
Total	57 500 € x 25 %	14 375 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, fixe le montant de 14 375 € que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2019.

Fait et délibéré à Biron, le 18/02/2019

Le Maire

Bruno DESMAISON



Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

